



Fédération
Syndicale
Unitaire

Lyon, le 29 mars 2012

Section du Rhône

Monsieur le Directeur académique,

Nous souhaitons vous alerter aujourd'hui sur 2 décisions que vous pourriez prendre passant outre notre totale opposition déjà exprimée sur ces sujets. Vous seriez responsable à nos yeux d'un mécontentement profond de la profession, d'un sentiment de passe-droits inédits et de la fin de l'équité entre personnels à laquelle le SNUipp/FSU 69 est inconditionnellement attachée.

Lors du groupe de travail réuni le 13 mars 2012 pour étudier les demandes de personnels en difficultés, nous avons assisté à un bouleversement des règles du département.

Nous tenons à vous rappeler que le SNUipp/FSU 69 a toujours été et est toujours favorable à l'étude de la situation exceptionnelle de collègues en grandes difficultés sociales, médicales ou familiales, y compris lors des opérations du mouvement.

Jusqu'ici, à l'exception de personnels handicapés et seulement sur un poste adéquat, les bonifications de points n'étaient accordées que lors de la phase d'ajustement du mouvement ou, pour quelques unités (4 l'an dernier), sur des postes provisoires de la phase principale.

Lors de ce groupe de travail, nous avons constaté :

- que le nombre de ces demandes est passé en quelques années de 12 à 99.
- que de très nombreuses demandes ne relèvent pas d'une situation « exceptionnelle ».

Or, le très faible nombre de moyens en postes, 4,5 en équivalent temps plein que vous avez décidé de consacrer à des allègements de service, a conduit vos services à proposer, de manière quasiment systématique, des bonifications de barème dès la phase principale du mouvement et sur des postes à titre définitif à des collègues dont la situation a été étudiée.

Par ailleurs, nous sommes étonnés que cette possibilité dès la phase principale du mouvement inexistante dans les règles du mouvement 2011 et non évoquée, ni discutée lors des deux groupes de travail des 15 novembre 2011 et 17 janvier 2012 puisse être inscrite dans les règles du mouvement 2012 que vous avez soumises à l'approbation de la CAPD du 24 janvier dernier.

Sur ce sujet, nous vous demandons donc Monsieur le DA-SEN, de revenir à une étude des seules situations exceptionnelles et de réserver d'éventuelles bonifications à la phase d'ajustement du mouvement, comme indiqué dans la circulaire du mouvement 2011.

Nous souhaitons également attirer votre attention sur l'absolue nécessité d'abonder le nombre d'équivalent temps plein consacré à l'attribution d'allègement de service. En effet les médecins présents à ce groupe de travail ont affirmé que l'état de santé de 32 enseignants requiert l'attribution d'un allègement de leur service à hauteur de 25%. Comment ne pas entendre ces professionnels de la santé ?

Second sujet sur lequel nous ne pourrions transiger : le profilage des postes de direction. En effet, malgré l'opposition unanime des représentants du personnel, vous souhaitez passer en force en profilant les postes de directions totalement déchargées... Vous souhaitez certainement ainsi démontrer l'inutilité de la liste d'aptitude en instaurant des commissions qui jugeront de la qualité des postulants qui ne seront plus départagés par le barème, créant ainsi un précédent dangereux contraire à toutes les pratiques en vigueur dans notre département. Ainsi les postes de directions totalement déchargées apparaissent bloqués et s'accompagnent de fiches spécifiques... enfin presque ! En effet, pour faire moderne, certains "profils" ont été rédigés à la hâte avec quelques éléments locaux peu éclairants, alors que les missions restent identiques partout... et de plus en plus lourdes, cela va de soi ! Gageons que cette précipitation (vers les EPEP ? les écoles du socle ? les gestions des ressources humaines "à la France Télécom" ?) et ces approximations apporteront autant d'effets que les postes fléchés autrefois...

Nous espérons réellement que notre rejet massif d'une mesure portant en germe l'abolition du mouvement et l'insécurité professionnelle pour tous, vous fera prendre conscience de la nécessité d'abandonner cette mesure au plus vite et de revenir à plus de raison et d'équité.